



BULLETIN MUNICIPAL

Nieul-ès-Saintes

N°4 - Juillet 2021



ZOOM SUR

Les festivités



L'école



Action de bénévolat



État civil de février à juin 2021



Bienvenue à

Sana MAURICE
née le 25 février 2021

Méwenn TROUVE LE BLOA
née le 15 mai 2021



Toutes nos condoléances

Cyriaque MAGNET
décédé le 4 mars 2021

**Votre
PLUS
beau cliché
à la Une**



Vous êtes un adepte de la photographie ou un habitué des selfies ?

Ce jeu est fait pour vous ! « Votre plus beau cliché à la Une » a pour objectif de mettre en valeur le village, le patrimoine et les habitants de Nieul-lès-Saintes. Tous les habitants sont invités à participer.

Le lauréat verra sa photo publiée à la Une d'un prochain bulletin !

Renseignements et envoi des photos
communication.nieullessaintes@gmail.com

Calendrier Des MESSES



Légende horaires des Messes

- 9h30
- 11h
- 15h
- 16h
- 17h30
- 18h
- 18h30

Lieux	Dates des Messes			
	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Saintes				
St Vivien	24	7/21	11/25	9/23
Ste Eustelle	25/31	22	4/26	2/24
St Pierre	18/25	1/8/15/22/29	5/12/19/26	3/10/17/24/31
St Eutrope	17	14/28	18	16/30
Abbaye aux dames				
Autres communes				
Courcoury		1		
Varzay	22	8		
Nieul-lès-Saintes		15		
Ecurat		29		
Pessines			5	
Thénac			12	
St Georges des coteaux			19	
Les Gonds				3
La Clisse	18			17
Chermignac - St Quentin				10/31

INFOS PRATIQUES

Mairie de Nieul-Lès-Saintes
3 Rue Rouyer Guillet, 17810

CONTACT MAIRIE :

05.46.92.95.08

mairie@nieul-les-saintes.fr

nieul-les-saintes@fr

@NieulLesSaintes17810

CONTACT MAIRE :

Mikaël Moinet

07 89 42 41 23

mikael.moinet@gmail.com

HORAIRE D'OUVERTURE :

lundi 08:30–11:30

mardi 13:00–18:00

mercredi 09:00–12:00

jeudi 13:00–17:00

vendredi 13:00–16:00

samedi Fermé

dimanche Fermé

Bulletin Municipal, papier ou numérique ?

Une version dématérialisée du bulletin municipal peut vous être proposée si vous le souhaitez à la place du bulletin papier.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous joindre à : communication.nieullessaintes@gmail.com

Le bulletin a été réalisé par la commission communication : Mikaël MOINET, Ludivine CRESSON, Patrick CHALMETTE, Gaëlle BRUNET, Christelle METAYE, Stéphanie ARMAND, Gérard AUXIRE

Crédits Photos: @Patrick Chalmette
@Mikaël Moinet - @Isabelle Pinaud

©création 2021 : Ludivine Cresson
Éléments graphiques : freepik.com



ÉDITO DU MAIRE

Chères Nieulaises, chers Nieulais,
 Alors que l'été s'installe à petits pas, nous continuons de donner le meilleur pour gérer, embellir, améliorer et entretenir notre commune. Vous avez reçu récemment dans vos boîtes aux lettres le journal communautaire qui vous a permis de connaître plus précisément les sujets sur lesquels je travaille aux côtés de Brigitte BOURSICQUOT, déléguée communautaire. Pour notre fonctionnement et notre épanouissement, la communauté de communes Cœur de Saintonge est un maillon essentiel au développement économique et environnemental de Nieul-lès-Saintes. Nous y sommes très présents et cela nous permet d'évoluer sereinement grâce aux différents intervenants que nous rencontrons. L'importante diversité des thématiques abordées nous permet une ouverture intéressante pour des projets de territoire qui viennent et viendront dynamiser notre commune.

C'est avec une immense déception que nous avons dû reporter la fête au village initialement prévue les 19 et 20 juin. La préfecture nous a imposé des restrictions extrêmement fortes que nous ne pouvions pas assurer par manque d'équipements techniques. Nous espérons que septembre sera plus propice à cette fête. Néanmoins, je me réjouis que les associations commencent à retrouver un fonctionnement quasi normal pour le bien-être de chacun. La crise sanitaire est toujours présente, mais la vaccination et l'été nous laisse espérer des jours meilleurs.

L'année scolaire s'est bien passée et s'est terminée par une kermesse que petits et grands ont apprécié. Ce fut une année scolaire compliquée pour les enfants qui ont du porter le masque et se contraindre aux règles sanitaires mais je les félicite chaleureusement car ils ont parfaitement pris conscience de l'importance de ces mesures contre le virus et ont toujours accepté ces adaptations. De plus, l'excellente entente avec les enseignants, la mobilisation des élus, le travail et la bienveillance des agents et des vacataires nous permettent aujourd'hui de clôturer tête haute cette année scolaire.

Nous allons profiter de la période estivale pour installer notre nouvelle aire de jeux et réaliser un aménagement provisoire pour le parking de l'école. D'autres projets étaient prévus mais seront différés car j'ai subi une intervention chirurgicale sans gravité, mais pénalisante pour l'aide et le soutien que j'apporte au quotidien.

Les semaines passées, une belle équipe de bénévoles a œuvré pour embellir le centre bourg et repeindre notre salle des fêtes. Je les remercie vivement pour leur participation, leurs actions, la qualité des prestations réalisées et la bonne humeur qui a toujours régné. C'est une chance pour notre commune d'avoir des personnes disponibles et motivées pour l'intérêt collectif. Fort de cette expérience, la municipalité proposera de nouvelles actions dans les prochains mois.

Cher(e)s bénévoles, bravo et merci pour votre dévouement !

Mikaël Moinet



SOMMAIRE

 Nieul en images	3	 Environnement	22-23
 Délibérations conseils municipaux	4-14	 Infos diverses	24-27
 Tribune libre	15	 Festivités	28-30
 Communication	15-16	 Bibliothèque	31
 Voirie	17	 École	32-34
 Travaux	18-19	 Associations	35-40
 Action de bénévoles	20-21	 Interviews	41-42



La cérémonie du 8 mai 2021



Juin 2021: Installation d'un DAE dans la salle des fêtes



DECI



Juillet 2021
Goûter de fin d'année !



39^e Boucles de l'Arnoult





Délibérations

Etaient présents : MMES – Christelle METAYE – Brigitte BOURSQUOT - Ludivine CRESSON - Martine HERVEAU – Gaëlle BRUNET

MM. Mikaël MOINET - Mathieu MAROCHAIN – David BERTHONIERE – Gérard AUXIRE - Maurice MEKIES – David DA SILVA - Fabien CHABOISSEAU - Patrick CHALMETTE

Etaient absents excusés : François PULLY - Stéphanie ARMAND qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET.

Taux d'imposition 2021

Monsieur le maire précise que cette année, suite à la suppression de la taxe d'habitation, le mode opératoire du calcul des produits issus de l'imposition foncière sur le bâti change. En effet, le département ne percevra plus la part de cette imposition qui lui revenait auparavant, au profit de la commune. Les taux départemental et communal sont englobés. Pour les administrés, cela n'a aucune incidence, ni au niveau des taux, ni au niveau de leur imposition.

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles servant à calculer les produits d'imposition perçus par la commune sur l'exercice 2021, il a été suggéré de conserver les taux équivalents à l'année précédente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les taux suivants, pour 2021 :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021 en %	Produit correspondant
Foncier bâti	815 100	34.47 (soit 15.97)	305 418
Foncier non bâti	65 600	48.59	31 875
TOTAL			337 293

Pour, à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 : Ajustement des recettes d'imposition

La délibération n°2021 11 du 5 mars 2021 approuvait le budget prévisionnel 2021.

N'ayant pas encore reçu les données relatives au calcul des recettes d'imposition à cette date, le conseil municipal avait maintenu le montant perçu en 2020, par précaution, dans l'attente des données 2021.

La DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) a récemment informé les communes du nouveau mode opératoire pour le calcul des recettes d'imposition et dans la mesure où les bases d'imposition évoluent progressivement chaque année, le montant attendu en 2021 est différent du montant perçu en 2020.

Il convient de voter une décision modificative pour ajuster ces recettes prévisionnelles, et équilibrer les écritures :

Dépenses/recettes	Chapitre	Article	Montant
Recette	73	73111	+8 839€
Recette	74	74834	-180€
Recette	74	74835	-8 500€
Recette	74	7411	-1 323€
Recette	74	74121	+5 782€
Dépense	011	60632	+2 618€
Dépense	011	60633	+2 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité.

Recrutement de vacataires

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il explique aux membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un/des vacataire(s), dans l'enceinte du groupe scolaire pour faire face à des besoins occasionnels liés aux contraintes sanitaires actuelles (nettoyage/désinfection des locaux, aide à la surveillance des groupes d'enfants non mélangés etc.)

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que cette vacation soit rémunérée sur la base de l'indice brut 430, indice majoré 380.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un/des vacataire(s) par le biais d'un arrêté, dans lequel la durée et les fonctions du vacataire y seront mentionnées ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour, à l'unanimité.

Demandes relatives à des opérations foncières

Monsieur le maire évoque plusieurs demandes de ventes ou d'acquisitions foncières émanant de particuliers :

- **Demande n°1 :**

Un chemin rural plus utilisé ni matérialisé depuis des années est partiellement occupé par l'emprise au sol d'un bâtiment construit en 1991. La vente de ce bâtiment est actuellement suspendue pour cette raison. Le propriétaire demande à la municipalité d'acheter cette partie du chemin (88m²).

Lors du bornage de ce chemin, afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune, par un géomètre, le second propriétaire dont son bâtiment longe le reste du chemin, était également favorable à acquérir la suite du chemin (92m²).

Le maire demande au conseil municipal de se positionner sur la vente de ce chemin, et de déterminer un prix de vente.

L'ensemble du conseil est plutôt favorable à la vente, pour régulariser cette situation cadastrale. Cependant, le prix du mètre carré fait débat. Certains élus souhaitent connaître le zonage du PLU dans lequel se trouve la parcelle afin d'envisager un prix de vente en conséquence (entre 10 et 15€ du mètre carré), d'autres élus estiment que s'agissant d'une régularisation pratique, il pourrait être défini le même prix de vente que pour les parcelles acquises dans le cadre de la mise en conformité de la défense incendie, soit 0.50€ le mètre carré.

L'information sur le zonage du PLU n'est pas connue lors de la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite reporter la décision, dans l'attente de cette précision importante.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pour, à l'unanimité.

- **Demande n°2 :**

Un propriétaire demande à la municipalité la possibilité d'acheter un chemin communal qui se trouve enclavé entre ses parcelles. Le maire précise que ce chemin apparaissant sur le cadastre, n'est en réalité, ni visible, ni utile depuis des années. En effet, à ce jour il est confondu dans le paysage par la végétation.

Quelques membres de l'assemblée réagissent quant à de nombreux chemins qui se trouvent occupés par des particuliers ou agriculteurs, et que cette prise de position risque d'entraîner d'autres demandes, impliquant une réduction, à terme des chemins communaux.

Le maire confirme qu'à l'usage, depuis des décennies, certains chemins n'existent plus en tant que tels, et que les demandes de régulariser les propriétés cadastrales peuvent être légitimes. Selon lui, il ne s'agit pas de supprimer des chemins communaux usités, au profit d'un particulier (acquéreur), il s'agit de mettre en concordance le cadastre, avec le découpage et l'occupation réels du territoire.

La détermination du prix de vente subit le même débat que précédemment, et il est demandé de fournir des précisions sur le zonage du PLU pour que l'assemblée se positionne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter la décision, qui sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pour, à l'unanimité

- **Demande n°3 :**

Une administrée a proposé à la municipalité son garage qu'elle souhaite vendre. Au regard des caractéristiques du bâtiment, notamment son emplacement attractif en cœur de bourg, mais aussi son état, il a été estimé à 15 000€.

Les élus sont attirés par la situation du bâtiment et son prix, mais après avoir évoqué l'avenir de ce bâtiment et les nombreux travaux à y prévoir, il en résulte que l'acquisition de ce garage n'est pas une priorité, et les fonds à consacrer à sa restauration ne sont, à ce jour, pas suffisants. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse l'acquisition du bâtiment.

Contre, à l'unanimité

Subventions exceptionnelles aux associations – projets 2021

Lors du précédent conseil municipal, par délibération n° 2021 10, les subventions de fonctionnement pour les associations ont été attribuées.

Parmi elles, deux associations ont demandé des subventions relatives à des projets spécifiques. Au regard de la situation sanitaire actuelle, et de la non visibilité sur les mois à venir, les conditions d'organisation des manifestations envisagées restent incertaines.

Monsieur le maire demande aux conseillers de donner un accord de principe, sous réserve que les manifestations soient effectivement réalisées.

Les propositions d'attribution des subventions, conformément au dossier transmis par les associations, se détaillent comme suit :

Association « Lézar à casquette » : 500€ pour l'organisation des nuits au château

Amicale Nieulaise : 1 200€ pour l'organisation de la frairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de ces subventions sous réserve que le projet soit validé par autorisation préfectorale.

Pour : à l'unanimité.

Dérogations scolaires – Frais de scolarité

Monsieur le maire rappelle que le lieu de scolarité d'un enfant est déterminé par son lieu de domicile (ou l'un de ses parents). Cependant, pour des raisons pratiques ou autres, certains parents demandent une dérogation pour inscrire leur enfant dans une école autre que celle de leur domicile.

Conformément au code de l'Education (articles L212-8 et R212-21 relatifs à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques), ces dérogations ont un coût. Ainsi, les communes (mairies) accueillant des enfants domiciliés ailleurs sont en droit de demander une contribution à la commune de leur domicile.

Le maire précise qu'à ce jour, la commune de Nieul Lès Saintes paie les frais de scolarité d'un enfant scolarisé dans une école de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Il rappelle que ces frais s'élèvent à 1 492.39€ par élève de maternelle et 440.90€ par élève d'élémentaire.

Ces frais sont calculés en fonction des charges municipales inhérentes aux classes (personnel municipal, entretien des locaux, fournitures scolaires etc.). Le maire propose de mettre en place une contribution, afin d'équilibrer les charges entre communes, ce qui revient pour la commune de Nieul Les Saintes à définir le montant des contributions comme suit :

- 1 449.95€ par enfant scolarisé en maternelle
- 177.83€ par enfant scolarisé en élémentaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'instauration de cette contribution.

Pour : 13

Abstention : 1

Convention concernant la signalisation directionnelle et signalétique du GR®4 de Grasse à Royan

Le Département de la Charente-Maritime, dans le cadre d'une politique ambitieuse et dynamique de randonnées cyclable et pédestre sur l'ensemble du territoire, propose un « grand chemin de randonnée » nommé GR4, ainsi qu'une convention qui détaille la signalisation directionnelle et signalétique du GR4, afin d'en acter le tracé et le balisage sur Nieul Lès Saintes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention.

Pour, à l'unanimité.

Loyers professionnels – COVID19

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que certaines entreprises de Nieul Lès Saintes sont impactées par la crise sanitaire. La commission économie a étudié les situations individuelles. Ainsi, il est proposé de réduire provisoirement le montant des loyers comme suit :

Multiservice :

- -50% pour le mois d'avril 2021, soit 338.97€
- -25% pour les mois de mai et juin, soit 508.46€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réduction des loyers d'avril, mai et juin 2021, pour le multiservice.

Pour, à l'unanimité

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'installation de la boulangerie va prochainement être effective au 6 rue de la liberté. Il est demandé d'offrir le loyer pendant les deux premiers mois, à compter de la signature du bail. En contrepartie, le boulanger s'engage à offrir le pain au restaurant scolaire pendant cette même durée, et à proposer des offres commerciales aux administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la gratuité des deux premiers mois de loyer du local 6 rue de la liberté.

Pour : 10

Contre : 4

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 mai 2021

Délibérations

Etaient présents : MMES – Christelle METAYE – Brigitte BOURSQUOT - Ludivine CRESSON - Martine HERVEAU – Gaëlle BRUNET - Stéphanie ARMAND

MM. Mikaël MOINET - Mathieu MAROCHAIN – David BERTHONIERE – Gérard AUXIRE - Maurice MEKIES – David DA SILVA - Fabien CHABOISSEAU - Patrick CHALMETTE - François PULLY

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises (par délégation) depuis le dernier conseil municipal :

- Décision n°DEC2021 04 : Demande de subvention pour le projet « Réfection du bloc sanitaire des maternelles et création d'une ouverture bureau de direction »: 30 388,22 € HT

Subvention sollicitée à la préfecture (DETR) : 13 674,69€

Subvention sollicitée au département : 9 116,47€

- Décision n°DEC2021 05 : Demande de subvention pour le projet « Ecole numérique rurale » : 12 583,50€ HT

Subvention sollicitée à la préfecture (Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires) : 7 707€

Demandes relatives à des opérations foncières

Monsieur le maire évoque plusieurs demandes d'acquisitions foncières émanant de particuliers :

- **Demande n°1 :**

Un chemin rural n'est plus utilisé ni matérialisé depuis des années du fait qu'il soit occupé par l'emprise au sol d'un bâtiment construit en 1991. La vente de ce bâtiment est actuellement suspendue pour cette raison. Le propriétaire du bâtiment demande à la municipalité d'acheter cette partie du chemin (88m²), correspondant aux parcelles AL365 et AL366.

Lors du bornage de ce chemin par un géomètre, afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune, le second propriétaire dont son bâtiment longe le reste du chemin, se trouve contraint d'acquérir la suite du chemin (92m²), parcelle AL 367.

Le maire demande au conseil municipal de se positionner sur la vente de ce chemin (d'une surface totale de 180m²), et de déterminer un prix de vente.

L'ensemble du conseil est plutôt favorable à la vente globale de chemin au profit du propriétaire du bâtiment construit dessus, lui permettant d'aboutir à la vente de son bien, et pour régulariser cette situation cadastrale.

Il est considéré par l'assemblée, que le second propriétaire ayant été impacté par cette construction obstruant le passage sur le chemin, ne doit pas être contraint d'acheter la partie qui longe sa propriété, mais qui se trouve aujourd'hui, non utilisable en tant qu'espace public.

Il est également considéré que la parcelle se trouve en zone urbaine (UB), dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans l'évaluation du prix de vente.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide de vendre la totalité du chemin, soit les parcelles AL365, AL366, AL367, au propriétaire demandeur, Monsieur PINEAU Jean-Christophe qui cèdera ensuite la parcelle AL367 à son voisin, Monsieur MARCHESSEAU Daniel, par acte notarié, en contrepartie d'un euro symbolique, pour régularisation.
- Détermine le prix de vente à 40€ par mètre carré

Pour : à l'unanimité

- **Demande n°2 :**

Un propriétaire demande à la municipalité la possibilité d'acheter un chemin communal qui se trouve enclavé entre ses parcelles (jardin). Le maire précise que ce chemin apparaissant sur le cadastre, n'est en réalité, ni visible, ni utile depuis des années. En effet, à ce jour il est confondu dans le paysage par la végétation.

Il est à considérer que la parcelle se trouve en zone agricole (A), dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans l'évaluation du prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Détermine le prix de vente à 0,55€ par mètre carré
- Décide de procéder au bornage du chemin rural par un géomètre, afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune
- Accepte de vendre la partie enclavée au profit de Madame PINEL Arielle.

Pour : à l'unanimité

Vente de deux parcelles communales à bâtir

Monsieur le maire réfère au conseil municipal la proposition d'achat de deux parcelles communales (AH 4 et AH5) par la société Foncière Aunis Saintonge, au prix de 15€ par mètre carré. Il explique l'objectif de la vente qui consiste à développer les constructions d'habitations, comme le Plan Local d'Urbanisme le préconisait en plaçant ces parcelles en zone à urbaniser (AU), ne pouvant accueillir que des habitats en lots (lotissement).

Les terrains à bâtir se faisant rares sur la commune, cette solution permettrait d'accueillir de nouveaux foyers, ce qui est bénéfique pour le dynamisme de Nieul-Lès-Saintes, la pérennité de l'école et des services/commerces locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente des deux parcelles au prix de 15€ par mètre carré, au profit de la société Foncière Aunis Saintonge.

Pour, unanimité.

Décision modificative tracteur et reprise

La récente acquisition d'un tracteur se résume à une dépense de 69 960€TTC reprise de l'ancien tracteur déduite, ce qui a été prévu au Budget 2021.

En réalité, il aurait fallu prévoir 79 560€ en dépenses d'investissement pour l'achat du tracteur (prix de vente), et 9 600€ en recettes pour la reprise de l'ancien tracteur.

D'autre part, l'article comptable envisagé était le 2188 (autres immobilisations corporelles), or la trésorière préfère que l'article comptable 2182 (autres immobilisations corporelles - matériel de transport) soit utilisé.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative comme suit :

Dépenses/recettes	Chapitre	Article	Montant
Dépense	21	2188	-69 960€
Dépense	21	2182	+79 560€
Recette	024	024	+9 600€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité

Modification des statuts du syndicat de la voirie

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres. Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

1. Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

- Le Conseil départemental,
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- La Ville de ROCHEFORT,
- Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
- Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
- Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
- Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

2. Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

3. Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- Voirie et pluvial,
- Développement économique
- Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

4. La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

- Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :

Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.

Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.

- Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales : Désignation de deux délégués titulaires
- Pour le Conseil départemental : Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de Nieul-Lès-Saintes est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de Nieul-Lès-Saintes n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

Pour : à l'unanimité.

Convention CDG17

Monsieur le maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité future de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Pour, à l'unanimité

Acquisition d'un défibrillateur - Salle des fêtes

Monsieur le maire rappelle qu'un défibrillateur a été installé prioritairement sur la Place André Jarzat, en fin d'année 2020. Dans le cadre du calendrier de déconfinement, il est annoncé un certain nombre d'assouplissements au niveau des manifestations et évènements. A ce jour, la salle des fêtes ne permet pas de pouvoir accueillir des évènements festifs, mais dans l'hypothèse où cela serait à nouveau possible dans l'été 2021, il est proposé de prévoir l'installation d'un second défibrillateur dans cette salle polyvalente. Pour ce faire, la décision modificative suivante est proposée :

	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense	020	020	-	-2 000€
Dépense	21	2188	152	+2 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition du défibrillateur et la décision modificative correspondante.

Pour, à l'unanimité

Convention VEDIAUD

Monsieur le maire évoque l'état des abribus du bourg qui sont vétustes et abîmés par le temps. Cependant, leur remplacement est onéreux.

La société VEDIAUD propose le remplacement gratuit de deux abribus de style moderne en contrepartie de la mise en place de deux sucettes publicitaires dans le bourg.

Outre la dalle en béton qui est la charge de la commune, la société VEDIAUD est responsable de l'entretien des abribus et des sucettes publicitaires, et de leurs affichages par le biais d'une convention dont la durée est de 6 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention, et les documents qui s'y rattachent.

Pour : 13

Abstention : 2



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 juin 2021

Délibérations

Étaient présents : MMES – Christelle METAYE – Brigitte BOURSQUOT - Ludivine CRESSON - Martine HERVEAU – Gaëlle BRUNET - Stéphanie ARMAND

MM. Mikaël MOINET - Mathieu MAROCHAIN – David BERTHONIERE – Gérard AUXIRE – David DA SILVA - François PULLY - Fabien CHABOISSEAU

Étaient absents excusés : Maurice MEKIES - Patrick CHALMETTE qui a donné pouvoir à Mikaël MOINET.

Monsieur le Maire rend compte de la dernière décision prise (par délégation) depuis le précédent conseil municipal :

- Décision n°DEC2021 06 : Demande de subvention pour le projet « Ecole numérique rurale » : 12 583,50€ HT

Subvention sollicitée à la préfecture (Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires) : 7 707€

Subvention sollicitée au département : 2 517,10€

Le maire signera la convention permettant le versement de la/des subventions.

Cession du centre de secours

Monsieur le maire informe l'assemblée de la propriété en indivision de la Communauté d'Agglomération de Saintes du centre de secours principal de Saintes, avec les communes de La Clisse, Chaniers et Nieul-lès-Saintes. Le bâtiment est situé au 1 rue de l'Echalas à Saintes. Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu pour acter le transfert de cet équipement qui reste à ce jour le dernier au niveau départemental à ne pas avoir fait l'objet d'un transfert en pleine propriété auprès du Département de la Charente-Maritime. Le bâtiment, construit en 1983, nécessite aujourd'hui des travaux importants pour notamment le remettre aux normes. Ces travaux ont été évalués par le Conseil Départemental à 10 millions d'euros TTC.

Le projet de rénovation consiste en la restructuration des locaux existants avec agencement d'un espace opérationnel en rez-de-chaussée, création de sanitaires et de vestiaires hommes et femmes, intégration d'un local de reconditionnement des tenues de feu, réfection de l'espace convivialité, réfection globale de l'hébergement et du clos et du couvert avec un objectif d'exemplarité carbone (photovoltaïque, isolation thermique, récupération eaux de pluies entre autres).

Au regard des missions de service public exercées par le SDIS 17, et du coût prévisionnel des travaux à engager pour réhabiliter le bâtiment, il est proposé de céder à l'euro symbolique au conseil départemental de la Charente-Maritime, cet équipement appartenant à la CDA de Saintes et aux communes de Chaniers, La Clisse et Nieul-lès-Saintes.

Considérant que, par délibération du 18 mai 2021, le Bureau communautaire de la CDA de Saintes a approuvé la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BD n°239 et n°275 d'une surface cadastrale respective de 5 401 m² et 1 000 m² sur lesquelles se trouve le centre de secours principal, sises 1 rue de l'Echalas à Saintes, au Conseil Départemental de Charente Maritime appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saintes à concurrence de neuf mille trois cent cinquante-trois/dix millièmes (9 353/10.000èmes), en précisant que cette cession à l'euro symbolique ne pourra intervenir qu'avec l'approbation des communes La Clisse, Chaniers et Nieul-lès-Saintes.

Considérant qu'en égard aux missions de service public exercées par le SDIS 17, utilisateur des locaux, et des coûts prévisionnels des travaux à engager pour rénover la caserne, une cession à l'euro symbolique au bénéfice du Conseil Départemental de Charente-Maritime est proposée. Considérant que les communes de Nieul-lès-Saintes, Chaniers, et La Clisse doivent également se prononcer sur cette proposition de cession à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la cession à l'euro symbolique du centre de secours de Sainte au profit du conseil départemental de la Charente-Maritime.

Pour : à l'unanimité

Régularisation des loyers communaux

Un locataire louait différents locaux de la laiterie. Il s'apprête à quitter les lieux pour s'installer dans une autre commune.

Depuis le 1er avril, il a libéré deux locaux à destination d'une utilisation communale, or il a réglé l'intégralité des loyers jusqu'au mois de juin inclus. Il demande si une régularisation des loyers pouvait être effectuée.

Il est proposé de déduire une partie des montants payés à tort, et de lui rembourser le reste, puisque son départ des locaux est imminent (18 août 2021).

Ainsi le détail des loyers payés se décompose comme suit :

Mois	Loyers dû	Loyer réellement payé	Excédent
Avril	351,48€ HT	569,12€ HT	+217,64€
Mai	351,48€ HT	569,12€ HT	+217,64€
Juin	351,48€ HT	569,12€ HT	+217,64€
TOTAL			652,92€

Plan de régularisation proposé :

Mois	Loyers dû	Loyer à payer	Remboursement
Juillet	351,48€ HT	0	-
Août	204,09€ HT	0	97,35€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la déduction des montants sur les mois de juillet et août, et le remboursement du solde, pour un montant de 97.35€ HT.

Pour, à l'unanimité.

Demande d'acquisition d'un bâtiment communal – La laiterie.

Un chef d'entreprise dont les locaux sont situés à Nieul-Lès-Saintes sollicite le conseil municipal pour acheter une partie du bâtiment de La Laiterie, du fait que le locataire actuel quitte les lieux. Il motive sa demande par le développement de son entreprise, et la difficulté de construire un bâtiment supplémentaire.

Les membres du conseil municipal émettent des réticences quant à la vente de ce bâtiment, qui représente un lieu emblématique de la commune, et qui permet des recettes de loyers régulières. Aussi, une précédente demande d'acquisition avait déjà été transmise à la précédente municipalité en 2018 et 2019, provenant de deux entrepreneurs, dont ce demandeur. Un refus de vente avait été voté par le conseil municipal. Par conséquent, il apparaît à l'assemblée, incohérent d'aller à l'encontre de cette décision aujourd'hui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse de vendre le bâtiment de la laiterie au demandeur.

Contre, à l'unanimité

Modification des tarifs et modalités de location de salle des fêtes

Monsieur le maire décrit les travaux réalisés et à venir à la salle des fêtes. L'intégralité des murs a été repeinte, le bloc sanitaire a été mis aux normes d'accessibilité, et entièrement rénové, les chauffages vétustes ont été retirés pour laisser place à un système de chauffage réversible par pompe à chaleur (chauffage/climatisation) à faible consommation. Durant plus d'un an de crise sanitaire, la salle n'a pas pu être louée, ce qui a permis de réaliser tous ces travaux.

Aujourd'hui, à la veille d'une éventuelle réouverture de la salle des fêtes à la location, il est proposé de revoir les modalités. Après avoir effectué une analyse des tarifs dans les communes alentours, il est suggéré de ne pas modifier les tarifs, mais de les simplifier, en concordance avec les besoins régulièrement recensés.

S'agissant des modalités de locations :

- Des crochets et fixations standards seront installés, permettant aux locataires de décorer la salle en évitant de dégrader les murs (trous de punaises et autres agrafes).
- L'état des lieux sera rigoureux et complet, réalisé par un élu lors de la remise des clés et au départ du locataire.
- Un nécessaire de ménage sera mis à disposition des locataires afin de réaliser le nettoyage de la salle correctement, et un point d'honneur sera précisé lors de la remise des clés, pour que le ménage soit irréprochable.

S'agissant des tarifs de location, ils sont proposés sans augmentation, comme suit :

TARIFS SALLE DES FÊTES				
Durée	Commune		Hors Commune	
	Particulier	Association	Particulier	Association
1 journée week-end (uniquement entre le 1er octobre et le 31 mai)	139.00	gratuit	222.00	144.00
2 jours week-end	207.00	gratuit	285.00	227.00
1 journée (du lundi au vendredi)	75.00	gratuit	112.00	92.00
Heure de ménage	28.00			
Cautiion	800.00			

Monsieur le maire précise que le week-end est considéré du vendredi à 18h au lundi à 9h.

Une nouvelle convention de location sera rédigée en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouvelles modalités et autorise le maire et ses adjoints à mettre en place une nouvelle convention de location.

Pour : à l'unanimité.

Etude pour aménagement du centre bourg

Monsieur le maire présente un projet de réaménagement du centre bourg, consistant à refaire toute la voirie des Routes Départementales 125 et 127, ainsi que les passages piétonniers et trottoirs. L'objectif est de valoriser les monuments historiques avec des matières et des teintes naturelles, en plus d'apporter un cachet au coeur de bourg, et un confort de circulation adapté, aux usagers.

Le coût de ces travaux sera pris en charge par la commune à hauteur de 40% et le département de la Charente-Maritime à hauteur de 60%.

Le coût de l'étude (maîtrise d'oeuvre), correspond à 10.20% du montant total prévisionnel des travaux à effectuer, et sera à la charge de la commune. L'étude portera sur l'ensemble des travaux, mais la réalisation de ces derniers pourra être échelonnée en plusieurs étapes, de manière à ventiler le coût sur plusieurs années (jusqu'à trois).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à demander aux services du département de travailler sur l'étude de réhabilitation du bourg, et à signer les documents qui s'y rattachent.

Pour, à l'unanimité

Gestion de nids de frelons asiatiques

Au regard d'un grand nombre de nids de frelons asiatiques installés sur la commune, il est proposé d'octroyer une aide forfaitaire pour leur destruction, afin de contribuer à cette charge pour les propriétaires et lutter contre la propagation de cet insecte nuisible.

Le montant forfaitaire proposé est de 70€ par nid détruit, et sera versé directement à l'entreprise de désinsectisation habilitée, sur présentation de la facture. Le reste sera à la charge du propriétaire en charge de la destruction du nid.

La prise en charge financière sera imputée à l'article 6188.

Pour : 13.

Abst : 1

Subventions aux associations

Le maire évoque une demande de subvention exceptionnelle reçue de l'association Festykids. L'organisation de la kermesse annuelle de fin d'année scolaire, doit s'adapter au contexte sanitaire par rapport aux précédentes années, et l'association aura des charges supplémentaires. L'objectif de cet événement est avant tout de proposer un divertissement aux familles de l'école, et également de collecter des bénéfices pour les reverser à l'école. Le courrier de la présidente, précise que cette demande de subvention est prévisionnelle, mais que le versement ne serait attendu par l'association que si le bilan financier de la soirée était déficitaire. Elle s'engage à fournir ce bilan à la municipalité, après la manifestation.

Le montant de la subvention demandée est de 255€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour attribuer cette subvention à l'association Festykids, si le bilan est déficitaire.

Pour : 13

Abstention : 1



TRIBUNE LIBRE

Le mot des conseillers municipaux de l'opposition :

« Toujours proche des besoins des Nieulais(es), nous suivons avec implication les différents projets. L'intelligence collective nous permet d'avancer sereinement dans tous les débats ».

Maurice MEKIES

Commissions Finances / Economie / Aide sociale

Gérard AUXIRE

Commissions Education, enfance, jeunesse / Associations / Travaux / Voirie / Bulletin municipal



LE LOGO DE LA COMMUNE

Il est créé ! Nous avons reçu plusieurs propositions d'habitants, ce qui nous a permis d'associer différentes idées créatives pour obtenir ce résultat.

La forme de notre territoire est représentée, les monuments historiques symboles de notre identité sont présents avec des couleurs adaptées à notre ruralité. La commission communication s'est réunie pour étudier les différentes propositions reçues et a décidé de valider officiellement ce nouveau logo. Nous remercions chaleureusement tous les participants et nous tenons à vous informer que les habitants ayant proposé un logo ont reçu des places de cinéma offertes par la municipalité. Ce nouveau logo remplacera l'ancien et sera utilisé pour nos futures communications.



version polychrome



version monochrome

SITE INTERNET

La municipalité accompagnée de Dominique MAS, agent d'accueil de la mairie, travaillent à la mise en place d'un site internet pour Nieul-lès-Saintes. Nous avons actuellement un blog mais nous avons souhaité le faire évoluer. Un partenariat a été mis en place avec SOLURIS.

Mise en ligne début Août !!!





APPLICATION PANNEAUPOCKET

Vous êtes déjà 150 à avoir téléchargé l'application Panneau Pocket et nous vous en remercions ! PANNEAU POCKET est un moyen de communication gratuit et sans publicité qui vous permet d'avoir en temps réel les informations essentielles et urgentes de la commune. **Des informations utiles et pratiques qui ne polluent pas votre smartphone !**



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Une déviation, une route inondée,
une coupure de courant...

SOYEZ PRÉVENU EN TEMPS RÉEL
grâce à l'application
PanneauPocket

OFFERT
par votre
Mairie !

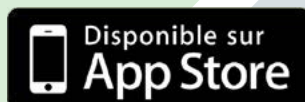


100% GRATUIT


100% ANONYME

0% PUBLICITÉ

1 Téléchargez GRATUITEMENT l'application



2 Recherchez votre commune

Cliquez sur le  à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris
Recevez les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel.

Egalement disponible depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

Les événements locaux et l'actualité
de Nieul-lès-Saintes seront toujours dans votre poche,
où que vous soyez et quand vous le souhaitez !



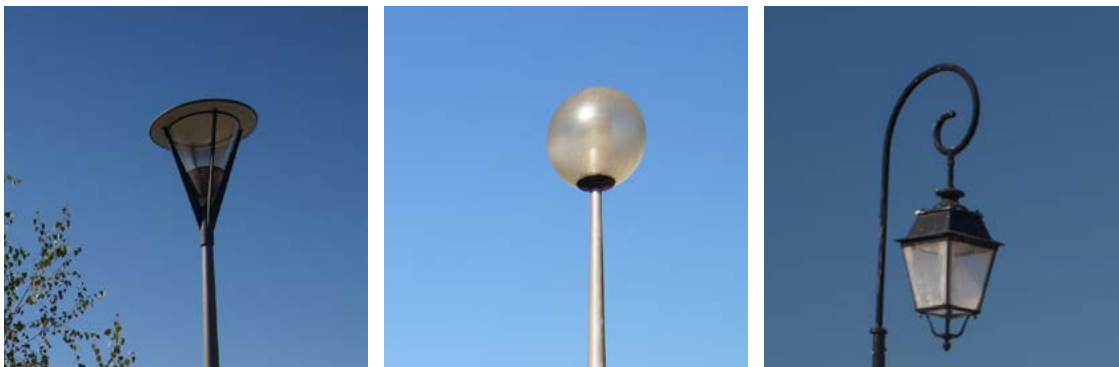
À VENIR

MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEER est le Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement rural de la Charente Maritime. Nous avons consulté ce syndicat car nous souhaitons modifier l'éclairage public et remplacer les anciennes ampoules par des leds. La consommation sera optimisée et l'éclairage ne sera que meilleur.

Une seconde demande de travaux a été réalisée car nous souhaitons poursuivre l'enfouissement des réseaux électriques et télécom en centre bourg. La rue concernée est la rue de la laiterie, allant du centre bourg jusqu'à la laiterie.

Nous poursuivons notre travail de consultation afin d'obtenir un montant précis ainsi que des modalités opératoires claires. Une demande complémentaire a été réalisée pour l'extension du réseau d'éclairage public rue du détour, rue des 4 vents et rue des jonquilles.



RÉNOVATION VOIRIES

Des travaux de voirie vont débuter dans le courant de l'été. Ils concernent l'impasse de la chaume ainsi que le chemin de la maison rouge. Pour la faisabilité de ces travaux, nous profitons du marché à bon de commande de la Communauté de Communes.

Chaque année, la CDC procède à l'évaluation des travaux de voirie à réaliser parmi les 18 communes partenaires et réalise une demande d'appel d'offres pour travailler avec le prestataire qui nous propose les meilleures conditions tarifaires.



Impasse de la chaume



Chemin de la maison rouge



PARKING ÉCOLE

LES ÉLUS DÉCIDENT DE TESTER UN AMÉNAGEMENT PROVISOIRE AVANT D'ENGAGER DES COÛTS TROP IMPORTANTS.

Avec un accès exigü et non organisé, nous allons tester un aménagement provisoire pour le parking de l'école.

Les travaux auront lieu cet été afin que tout soit opérationnel pour la rentrée scolaire.

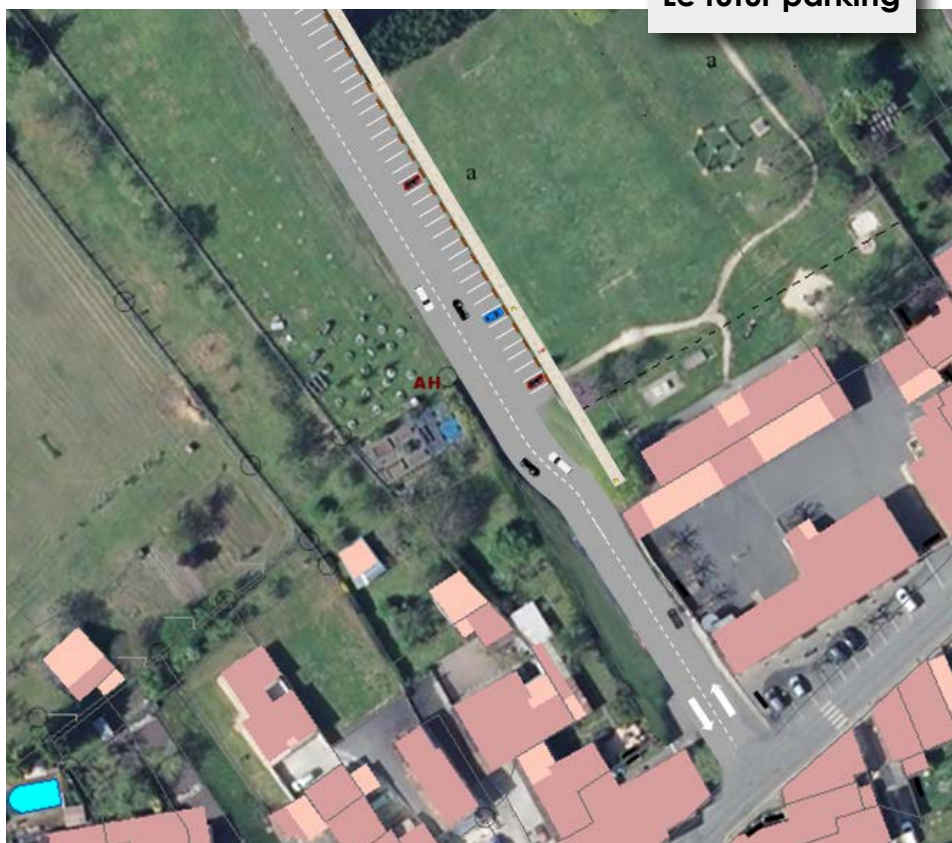
Un double sens de circulation permettra de fluidifier le trafic aux heures de pointe.

Une voie piétonne sera créée du terrain de tennis jusqu'à la rue de la liberté. Nous avons décidé d'opter pour cet aménagement provisoire car la commission voirie, après plusieurs réunions et la consultation d'un géomètre, n'a pas réussi à se projeter pour retenir une solution dite « idéale ».

L'aménagement prévu se fera en régie et les matériaux utilisés seront financés par la CDC grâce au transfert de compétences.

A terme, nous souhaitons créer une zone uniquement piétonne entre le centre de loisirs et l'école. Pour ce faire l'extension de la rue des lilas devra être réalisée et fonctionnelle. C'est à ce moment précis que le parking de l'école sera revu si nécessaire et que la municipalité engagera les montants utiles pour réaliser l'aménagement définitif.

Le futur parking



Les travaux ont commencé !





EMBELLISSEMENT DU COEUR DE BOURG

Basée sur Saintes, le SAS est une association qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle. Encadrés par du personnel pédagogique et qualifié, le SAS intervient depuis de nombreuses années pour les collectivités afin d'embellir le patrimoine, de rénover des locaux ou d'aménager des espaces.

Nous les avons sollicités pour différents projets :

- Nettoyage, reprise des joints et blanchissement des pierres de taille qui bordent l'église (proche voirie).
- Pose de dallage en pierres naturelles vieilles autour du monument aux morts pour une surface de 73 m² et devant l'église pour une surface de 55 m².
- Rénovation intérieure et extérieure de la murette qui sépare la cour d'école et la voie d'accès au parking. Le portillon sera aussi remplacé par un nouveau galvanisé.

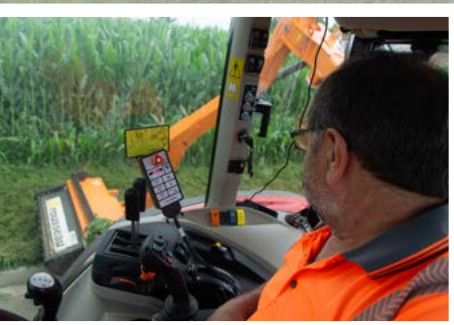
Le dossier est en cours d'élaboration et sera soumis à l'approbation des services de la communauté de communes (CDC).

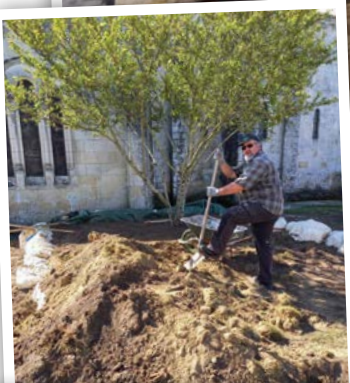
Ces travaux seront commandés sous convention avec la CDC et n'auront donc pas d'impact sur notre budget communal.



TRACTEUR

Malgré l'arrivée de notre nouveau tracteur, nous avons eu un souci technique qui ne nous a pas permis de débiter l'activité de broyage en temps voulu. Bien que cet équipement ait été acheté neuf, nous avons subi une panne mécanique que le concessionnaire ne maîtrisait pas. Après deux longs mois de recherche, il s'est avéré que l'injecteur ADBLUE ainsi que différentes sondes de contrôle d'échappement étaient défectueuses. Le tracteur est maintenant fonctionnel et le broyage des bords de route a pu débiter ces derniers jours. Nous sommes sincèrement désolés de ce retard et mettons tout en œuvre pour que la commune soit bien entretenue.





ÉCHO DE GRANDE SAINTONGE



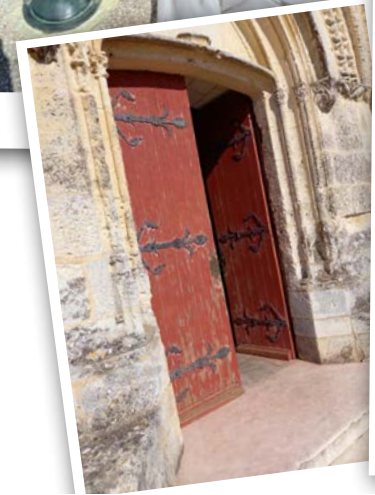
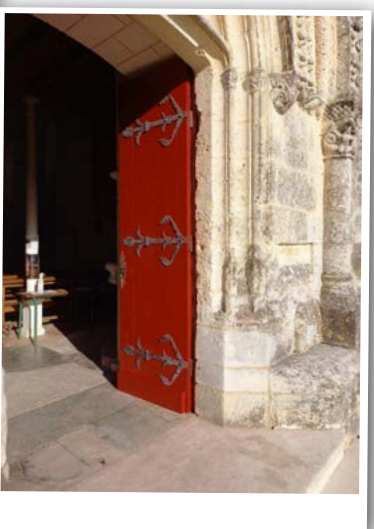
Des bénévoles ont embelli le bourg

NIEUL-LÈS-SAINTES La municipalité, début avril, a lancé un appel au bénévolat pour participer à l'embellissement de la commune. Une douzaine de volontaires sont venus prêter main-forte aux élus et employés pour valoriser la place André-Jarzat et les abords de l'église. Un massif en pierre sèche a été pourvu d'un olivier, des palmiers évoquent un air du sud et valorisent sur la place du centre bourg. Des arbres fruitiers ont été plantés dans le jardin de la mairie. Une action « peinture » a rénové le portail de l'église, la dernière peinture avait fait preuve de longévité en tenant trente ans. La commission du 6 avril a prévu de nombreuses actions sur le prochain semestre dont la création d'un espace vert devant le



La place André-Jarzat et les abords de l'église. G. ALBERT

centre de loisirs Tom-Pouce entouré d'une clôture. De nouveaux équipements prendront place sur l'aire de jeux des enfants. Pour le sport, les buts de football et les filets de tennis seront remplacés. La stèle du Capitaine Charles Cole au lieu-dit de Rochevent est devenue illisible, un travail de réhabilitation est en cours. À la rentrée, une seconde tranche de travaux est prévue à la salle des fêtes, murs et façade seront repeints par l'équipe des bénévoles.



Avant



Action des bénévoles Salle des fêtes



Après





LES MAIRES
POUR LA
PLANÈTE

L'association "LES MAIRES POUR LA PLANÈTE" est née il y a un an et compte aujourd'hui 109 communes adhérentes, sur les 463 de Charente-Maritime.

Cet engouement démontre la forte volonté des maires d'agir en faveur de l'environnement, sans esprit partisan, et tout en agissant au plus près du terrain. L'association recense les bonnes pratiques environnementales et s'engage à les faire largement connaître afin que chacun puisse s'inspirer de celles qui ont fait leurs preuves. Elle privilégie les dispositifs opérationnels, efficaces, peu coûteux et/ou qui bénéficient de subventions.

"LES MAIRES POUR LA PLANÈTE" se donne également pour but d'accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans des projets vertueux. S'appuyant sur son réseau et sur l'expérience de ses adhérents, l'association apporte ses conseils, propose les cahiers des charges et recense les diverses aides disponibles.

Nous avons adhéré à cette association le 1er mars 2021. Quelle que soit la taille de la commune, il nous semble essentiel et responsable d'engager une démarche collective pour protéger notre planète. Cette association permet d'échanger entre élus sur des thématiques diverses et variées.

La première rencontre a eu lieu le 10 juillet ! Nieul-lès-Saintes était au rendez-vous !

LE CONSTAT



Le réchauffement climatique est inéluctable et des actions concrètes doivent être entreprises le plus rapidement possible par les communes pour en réduire les effets



L'attente des concitoyens à l'égard de leurs communes pour agir en faveur de l'environnement s'est considérablement accrue ces dernières années



Les maires, notamment ruraux, sont relativement démunis face à de telles demandes dans la mesure où leurs budgets sont contraints et où il leur manque l'ingénierie nécessaire

Partant de ce constat, l'association recense, analyse et diffuse les bonnes pratiques environnementales auprès des communes.

Elle propose dans sa charte des actions concrètes, rapides et accessibles.

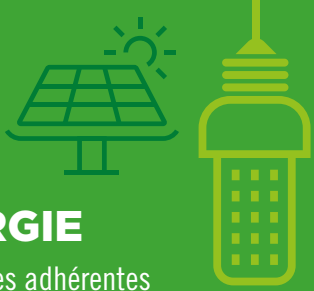
LA CHARTE DE L'ASSOCIATION

1 LES TRANSPORTS

Les communes adhérentes favorisent les liaisons douces, la réduction de la vitesse des véhicules, l'usage de la bicyclette, la marche à pied grâce aux aménagements de leurs voiries ; elles promeuvent les transports en commun et le covoiturage.



2



L'ÉNERGIE

Les communes adhérentes réduisent leur consommation d'énergie (coupure de l'éclairage public la nuit, passage aux leds...) et privilégient les énergies renouvelables (panneaux solaires, biomasse...).



5

L'ENTRETIEN DES ESPACES ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les communes adhérentes utilisent du matériel d'entretien écoresponsable et réduisent la consommation énergétique de leurs bâtiments. Dans la mesure du possible, elles s'engagent à réduire l'artificialisation des espaces publics et à planter des arbres en ville afin de créer des îlots de fraîcheur.



6

LA GESTION DES DÉCHETS

Les communes adhérentes privilégient l'économie circulaire et incitent les habitants à réduire leur production de déchets (composteurs, canettes, récupérateurs de mégots, bacs à marée...).



3

L'ALIMENTATION

Les communes adhérentes encouragent les circuits courts, la production locale et la préservation des espaces naturels. Elles favorisent le bio et les circuits courts dans leurs restaurants scolaires.



4

LE CADRE DE VIE

Les communes adhérentes sensibilisent et incitent les habitants, le secteur associatif et les professionnels (commerces, artisans, BTP...) à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

7

LA FORMATION LA COMMUNICATION LA TRANSMISSION

Les communes adhérentes communiquent régulièrement auprès des habitants, notamment des jeunes, (conférences, articles, journées d'actions) afin de les inciter à adopter et transmettre les bons réflexes et les bonnes pratiques environnementales.



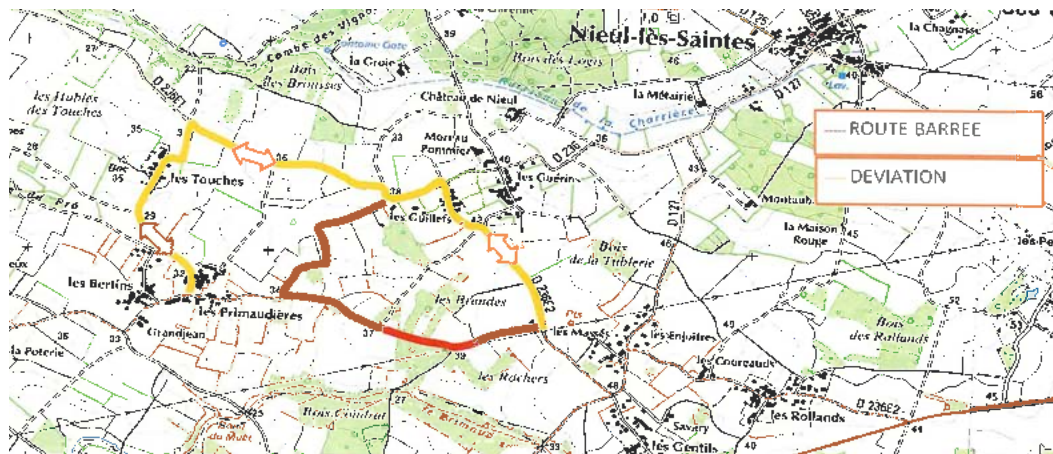


Rallye

Le Rallye de Saintonge aura bien lieu cette année. Suite à la demande de Samuel PASSETEMPS, nous l'avons autorisé à organiser une séance d'essai sur nos routes. Cette séance s'est déroulée le vendredi 16 juillet 2021, de 8h00 à 12h00. Veuillez trouver ci-dessous le plan indiquant les rues concernées.

« J'ai rencontré Samuel PASSETEMPS, un jeune homme qui a la même passion que son défunt père. Son projet est clair et bien organisé. J'ai vraiment apprécié cet échange car c'est avec passion et détermination qu'il explique et vit ce sport qui le fait tant vibrer. Je lui ai accordé toute ma confiance pour cette séance d'essai et je lui souhaite une belle réussite pour ce rallye ! »

Mikaël Moinet



Les Chemins de mémoire

Chaque année, nous ne manquons pas de rendre hommage au Capitaine Charles Donald COLE, mort pour la France le 05 janvier 1944. Située à Rochevent, la stèle a été rénovée. Nous avons remplacé la plaque explicative du dessus et ajouté une plaque transparente pour visualiser les drapeaux Américain, Français et Européen.

Sur cette dernière, nous avons décidé de remercier Monsieur Michel SOURIS pour le travail de recherches qu'il réalise. Effectivement, grâce à son implication, un bon nombre d'objets et de souvenirs ont été retrouvés, permettant ainsi de mieux comprendre la violence du choc et de maintenir ce devoir de mémoire afin de ne jamais oublier.





INFOS DIVERSES

Que faire de nos DÉCHETS VERTS ?

92 kg

par habitant en 2020

13 600t

déchets verts réceptionnés dans les 23 déchetteries de Cyclad

Une ressource plutôt qu'un déchet

Ces déchets verts sont compostés mais ils peuvent tout à fait rester dans votre jardin pour conserver sur place la richesse de la matière organique.

C'est un gain de temps, un gain d'argent et un geste éco-responsable.

DÉPÔTS SAUVAGES ET BRÛLAGE SONT INTERDITS

Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits, l'amende peut s'élever jusqu'à 1 500 euros : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963>

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. C'est dangereux pour au moins trois raisons : risques d'incendie, d'accidents de la circulation et pour la santé.

contact@cyclad.org
05 46 07 16 66
cyclad.org
f @cyclad17

3 GESTES ZÉRO DÉCHET

LE MULCHING

C'est laisser la tonte sur place. Elle va se décomposer naturellement et contribuer à nourrir le sol gratuitement. Il suffit de tondre sans le bac de ramassage et un peu plus souvent.



LE COMPOSTAGE

C'est la décomposition naturelle des déchets organiques par les micro-organismes.

Déposez vos tontes progressivement dans le composteur (par couche de 10 cm) ou faites-les sécher à proximité pour alterner déchets de cuisine et tontes séchées. Elles apprécieront d'être mélangées avec du broyat de branches.

Tous les autres déchets de jardin peuvent être déposés dans le composteur.

LE PAILLAGE

C'est recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de branches. Il permet de réduire la pousse des mauvaises herbes, de protéger de la sécheresse et d'enrichir le sol. Vous pouvez déposer directement vos tontes au pied des plantations et des haies.

Comment broyer les petits branchages à la tondeuse ?

Étendre les déchets sur le sol et passer la tondeuse en surélevant les roues avant.

Puis, avancer sur le tas en baissant progressivement. Répéter l'opération.





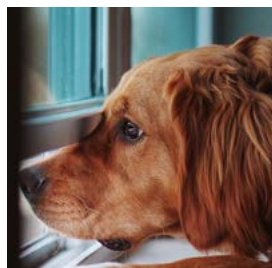
INFOS DIVERSES



Les nuisances sonores

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc... ne peuvent être effectués que :

LES JOURS OUVRABLES
de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
LES SAMEDIS
de 9h à 12h et de 15h à 19h
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
de 10h à 12h



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.



Frelons asiatiques, n'agissez pas seul !

Parce que nous subissons l'installation de nids de frelons asiatiques, la municipalité a décidé de vous soutenir et de vous aider financièrement lorsque vous serez impactés par cette problématique. Il conviendra de vous rapprocher de la municipalité lorsque vous serez concernés afin de respecter les démarches administratives validées lors du conseil municipal du 24 juin 2021.

Ces nuisibles sont extrêmement dangereux et nous vous demandons d'être réactifs si vous constatez un nid chez vous.

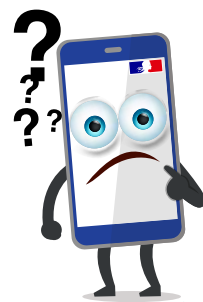
La participation communale forfaitaire s'élève à 70 euros, directement payée à la société spécialisée partenaire qui sera retenue, le solde restant dû sera à la charge du propriétaire concerné par la destruction du nid.



INFOS DIVERSES


**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Besoin d'aide
pour effectuer vos
**démarches
administratives ?**



**On va les faire ensemble
grâce au réseau**

France services

Rendez-vous dans les accueils physiques
présents dans tout le département
de la Charente-Maritime.

Nouveau !

La Ligne Directe



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elle prend
le relais des
points d'accueil
par téléphone
du **lundi**
au **vendredi**
de **16h à 20h**

appelez-nous au

05 46 001 001

Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**



FESTIVITÉS



Les Nuits du Château

Pendant de très nombreuses années, le château de Nieul-lès-Saintes a été la scène de spectacles merveilleux, qu'artistes et habitants de la région attendaient avec impatience tous les étés...

«Les Nuits d'été de Nieul-lès-Saintes» ont émerveillé la région pendant plus de 10 années.

La dernière édition fut en 1994...

Et soudainement, 25 ans plus tard, un souffle puissant a fait revivre l'âme du vieux Château...

Un groupe de jeunes artistes passionnés ont voulu retrouver la magie des «Nuits d'été de Nieul-Lès-Saintes», qui autrefois ont illuminé ces lieux...

Un projet culturel un peu fou qui a vu le jour pour la première fois en juillet 2019 et qui, fort de son succès revient pour une édition tout aussi exceptionnelle du 30 juillet au 1^{er} août 2021. Avec toujours ce même désir de faire rêver petits et grands, toute l'équipe des Nuits du Château rempile pour une édition 2021 après l'annulation malheureuse de l'édition 2020.

Préparez-vous pour trois soirées uniques et mémorables au château de Nieul-Lès-Saintes

PROGRAMME

JUILLET

30

20H30 CONCERT : The Barking Spiders

Groupe de musiciens Bordelais aux influences Pop Rock

21H30 PIÈCE DE THÉÂTRE : Lavoir à lover

comédie fraîche et pétillante de la compagnie Synolu



JUILLET

31

20H30 CONCERT : Lois et les Clark

Un répertoire aux sonorités Pop/Rock, Soul et Funk

21H30 PIÈCE DE THÉÂTRE : Arlequin, valet de deux maîtres

Par la compagnie : La Contemporaine



AOÛT

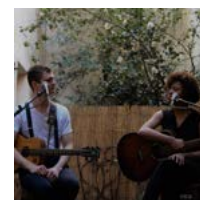
1^{ER}

20H30 CONCERT : Maggie in bloom

Mélange folk/pop-rock/soul

offrant des sonorités à deux voix et deux guitares .

21H30 PIÈCE DE THÉÂTRE : Le jeu de l'amour et du hasard



Tous les soirs à partir de 19h :

- Exposition sur l'histoire du château,
- ateliers manuels pour enfants,
- chasse au Trésor pour petits et grands

Expositions permanentes

- «Terre de contrastes» par Wolfgang Autexier
- «Chants d'écumes» par Jeff D'argy
- «Couleurs Pastel» par Joëlle Félix



www.lesnuitsduchateau.org



[lesnuitsduchateau2021](https://www.facebook.com/lesnuitsduchateau2021)



nuitsduchateau@gmail.com

Faire un don :

www.helloasso.com/associations/lezart-a-casquette



FESTIVITÉS

Journées du patrimoine

Afin de promouvoir la culture, la mairie ouvre ses portes au public dans le cadre des Journées du Patrimoine.

A cette occasion une exposition de peintures et sculptures vous sera proposée dans les locaux de la mairie de 10h à 18h (entrée libre).

« Venez nombreux découvrir notre mairie classée qui pour la première fois ouvre ses portes ainsi que deux artistes qui exposeront leurs œuvres.

Marie-Claude Frisque nous fera découvrir sa collection de sculpture en tissus durci.

Jane Babin nous présentera ses Pastels et ses Aquarelles.

Un grand merci à Mikaël Moinet Maire de la commune pour son implication dans ce projet. »

Manifestation culturelle organisée par Marie-Guy BORDET - Pour tous renseignements. Tel : 06 71 42 93 24



Chasse au trésor

Pas d'idée pour occuper les enfants aujourd'hui ou simplement amateur d'énigmes, de chasse au trésor et de culture, n'hésitez plus ! Tom Pouce nous propose un jeu de piste en cœur de bourg de Nieul-lès-Saintes pour un moment convivial.

Ajoutez à cela le sourire des enfants avec en bouquet final : la découverte du trésor...

Et le tour est joué, succès garanti pour petits et grands !

Plus d'une quinzaine de courageux détectives ont déjà découvert le trésor et pris leur plume pour laisser une empreinte de leur passage, et certainement d'autres plus timides qui ne se sont pas fait connaître.

Jeu de piste réalisable en moins d'une heure avec des enfants.

Soyez prudents aux abords de la route et lors de la traversée des voies.

1- On peut en faire une couronne ?

	6	3				
--	---	---	--	--	--	--

2- Comment se nomme l'église de Nieul-lès-Saintes ?

			7		
--	--	--	---	--	--

5					
---	--	--	--	--	--

3- Que vient-on chercher ici ?

10			
----	--	--	--

4- Un des personnages joue d'un instrument à corde, quel est cet instrument ?

		4		
--	--	---	--	--

5- Combien y a-t-il d'étoiles sur le drapeau européen ?

	2			
--	---	--	--	--

6- Quel fruit peut-on déguster ici ?

		9		
--	--	---	--	--

7- Il est de forme octogonale :

1						
---	--	--	--	--	--	--

8- Quel est le prénom du soldat de la seconde guerre mondiale qui porte le même nom que la place où vous vous trouvez ?

				8	
--	--	--	--	---	--

GRAND JEU DE PISTE TOM POUCE à Nieul-lès-Saintes



Rendez-vous sur les lieux indiqués sur la carte pour répondre aux questions (une lettre par case).

Reportez les lettres numérotées afin de trouver le lieu de la cachette du trésor.

Allez sur les lieux et trouver le trésor !!!

Bon jeu !!!

Pour trouver le lieu de la cachette, reportez les lettres numérotées ici
→ → → →

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



AGENDA DES ÉVÉNEMENTS de juin à septembre 2021

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des restrictions sanitaires.

DATE : 17 JUILLET



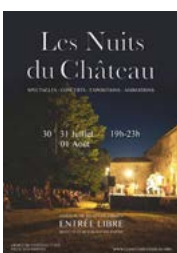
CONCERT TRIO AMAZING DREAM
dans l'église de Nieuil-lès-Saintes
Plus d'infos : [f @amazingdream17](https://www.facebook.com/amazingdream17)

DATE : 24 JUILLET



LA MARCHÉ SEMI NOCTURNE
organisée par l'ACCA
Plus d'infos : Cédric MOINET
au 05 46 92 02 87

DATE : 30/31 JUILLET-1^{ER} AOÛT



LES NUITS DU CHÂTEAU
Concerts, spectacles, expositions,
animations enfants...
Entrée libre, dons au chapeau
Plus d'infos : www.lesnuitsduchateau.org

DATE : 11/12 SEPTEMBRE



FÊTE AU VILLAGE
organisée par L'AMICALE NIEULAISE
et la municipalité
Manèges, buvette, pyrotechnie,
repas sur inscription, brocante...
Plus d'infos : [f @NieuilLesSaintes17810](https://www.facebook.com/NieuilLesSaintes17810)

DATE : 18/19 SEPTEMBRE



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE
La mairie ouvre ses portes pour une
exposition de sculptures et de peintures
organisée par Marie-Guy BORDET
Plus d'infos : 06 71 42 93 24

DATE : 25 SEPTEMBRE



CYCLO-CROSS école de vélo
organisé par l'Avenir cycliste
ouvert aux VTT - Poussins à Cadets
Plus d'infos : www.acnieulesaintes.com

JUILLET

JUIL/AOÛT

SEPTEMBRE

Agenda de l'été Saint-Georges-des-Coteaux



23 JUILLET

Marché musical avec le groupe
More than three



31 JUILLET

Course cycliste Marcel Bergereau
Départ vers 13 h Route du Stade



6 AOÛT

Marché musical avec le
Quintette de saxophones d'AAP



5 SEPTEMBRE

Forum des associations

SAMEDI

DIMANCHE

21 - 22 AOÛT
FÊTE DU MELON

Vente de melons
Structures gonflables

14 h - Concours de pétanque
17 h 30 - Randonnée pédestre
semi-nocturne
21 h 30 - concert avec Cadillac
Rock'nroll Band

14 h - Matches de foot
18 h - Rosier, rosière
18 h 30 - Marché fermier
20 h - Concert avec Lo Roch
22 h - Spectacle de feu Lughna,
Compagnie L'Arche en Sel



LA BIBLIOTHÈQUE

A partir du 1^{er} septembre en fonction des conditions sanitaires nous espérons ouvrir la bibliothèque aux horaires habituels soit :

Lundi : de 16h30 à 18h30 (sauf pendant les vacances scolaires)

Mercredi : de 14h30 à 16h00

Vendredi : de 16h30 à 18h00

Port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à l'entrée.

Vous pouvez emprunter **3 livres pour 3 semaines, 1 CD pour 1 semaine**

Bibliothèque ouverte

**le mercredi uniquement
de 15h00 à 18h30**

du 7 juillet au 25 août

✉ bibliotheque.nieul-les-saintes@laposte.net

📞 Brigitte Combaud
09 66 89 17 63
ou 06 86 24 77 28
(Aux heures d'ouverture)

Une partie de nos dernières acquisitions :



Mais aussi :

- Une si longue haine Martine Delomme
- Qu'à jamais j'oublie Valentin Musso
- Le meilleur est à venir Françoise Bourdin
- La disparue de Birmanie Dinah Jefferies
- Puisque tu m'aimes Jeanine Boissard
- Le souvenir de Samuel Marie de Pale

Mais aussi :

- Bienvenue chez les lousd tomes 6-8-11
- Tchoupi part en vacances
- Petits cheyennes tome 10
- Les légendaires

Nos coups de ❤️ empruntés à la bibliothèque départementale :



Mais aussi :

- Nature humaine Serge Joncour
- Versant secret Patrick Breuzé
- La mer à l'envers Marie Darrieussecq
- Covid 19 Michel Muller (doc adulte)
- Toutes les plantes supportant la sécheresse Aurélien Davroux (doc adulte)
- Le petit livre des gestes qui sauvent (doc enfant)



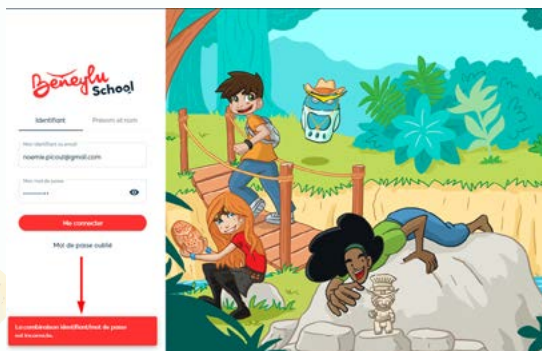


Aménagement local de stockage

Pour répondre aux obligations incendie et apporter plus de confort aux enseignants, nous avons rénové intégralement une salle de stockage dans l'enceinte de l'école. Un chauffage a été installé pour la bonne conservation des livres stockés. La quasi-totalité des matériaux a été offerte par des élus et les travaux ont été réalisés en régie par Patrice et Gaëtan. Merci à eux pour le travail accompli ! Les divers dons des élus ont été reçus sous convention de mécénat.
UNE RÉNOVATION QUI NE COÛTE RIEN A LA MUNICIPALITÉ !

Ecole numérique

La municipalité a inscrit l'école au projet numérique de territoire. Nous sommes ravis d'avoir obtenu les subventions attendues et avons demandé une subvention supplémentaire au département. **Ce projet numérique consiste à installer dans chaque classe un Tableau Blanc Interactif (TBI) ainsi que des tablettes APPLE type IPad avec casques, des caméras pédagogiques (pour filmer un objet, un insecte, une feuille d'arbre,...) et des robots programmables.** Ces équipements étaient nécessaires pour assurer aux enfants une évolution pédagogique adaptée aux programmes scolaires. Avec la progression numérique que nous constatons depuis ces dernières années, il est essentiel que la municipalité soutienne cette action. Après concertation et analyse des besoins, seule la classe mixte des petites et moyennes sections ne sera pas équipée d'un TBI mais d'un écran blanc ainsi que d'un vidéoprojecteur. Pour optimiser la communication avec les parents, nous avons choisi de mettre en place un Espace Numérique de Travail (ENT) avec comme partenaire « BENEYLU SCHOOL ». Cet outil ludique permet : d'écrire aux enseignants et aux familles, de tenir le cahier de vie, de ne rien oublier, de s'informer, de consulter le calendrier scolaire, de remplir le livret de suivi...



Choix du jeu à ressort

Comme vous le savez déjà, nous allons rénover notre aire de jeux. Nous avons décidé d'associer les enfants à ce projet en les faisant voter pour choisir une structure de jeux à ressort parmi 4 propositions. C'est avec plaisir que nos bambins se sont prêtés au jeu. Nous avons fait voter toutes les classes et donc tous les enfants, les enseignants, les ATSEM et les AESH (aide scolaire). Un vrai moment de plaisir partagé entre participants et élus.

Voici le jeu qui a obtenu le plus de voix !





LES SORTIES DE FIN D'ANNÉE

Les classes de PS/MS - MS/GS - CP/CE1 - CE2/CM1, se sont rendus au port miniature de Saint-Savinien, les 11 et 14 juin. Sous un magnifique soleil, les élèves ont pu participer, selon l'âge, à des ateliers pédagogiques (flotte et coule, propulsion des bateaux, évolution de la navigation, poussée d'Archimède), une course d'orientation pour les plus grands avec le code maritime, les jeux d'Antan pour les plus jeunes, et pour tous, la croisière à bords des bateaux électriques.



La classe de CM1-CM2 a participé à 4 journées de voile à la base nautique de Saintes, les 21 - 22 - 28 et 29 juin.



Tous en vert !



Tous en jaune !



Tous en rouge !

La journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme



Tous en bleu !!!



LE RESTAURANT SCOLAIRE

La loi EGALIM : pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

La municipalité participe à des formations, des conférences et des réunions d'échanges pour répondre aux exigences à venir concernant la loi EGALIM. **L'objectif principal de cette loi est de changer nos sources d'approvisionnement en respectant cette proportionnalité : 50% de produits locaux dont 20% de produits bio ou en reconversion bio.** Le département de la Charente-Maritime a mis en place des outils de référencement et de communication permettant de faciliter l'application de cette loi. Nous souhaitons, dès la rentrée prochaine, débuter ce travail pour être prêt avant même l'échéance imposée par l'état. Initialement, cette loi EGALIM devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022 mais suite aux conséquences de la crise sanitaire, un report d'échéance est envisagé par les autorités. Cette loi va également plus loin dans la démarche et va nécessiter pour nous quelques adaptations supplémentaires. Pour information, à partir de septembre prochain, un parent d'élève par mois sera convié (par tirage au sort) à déjeuner au restaurant scolaire. Nous souhaitons effectivement impliquer des parents d'élèves à ce projet et restons convaincus qu'il est nécessaire que la municipalité n'évolue pas seule pour une meilleure objectivité et une bonne communication.



Pause méridienne

La pause méridienne est un temps municipal important pour que les enfants déjeunent sereinement tout en évacuant l'énergie accumulée en classe le matin. Suite à de nombreuses remarques, nous avons engagé une démarche de remplacement de personnel courant mai 2021 pour le bien-être des enfants. Frédéric et Natacha continueront d'évoluer au centre de loisirs TOM POUCE mais ne participeront plus à la surveillance et à la distribution des repas dès septembre. Nous avons le plaisir d'accueillir Marine (animatrice au centre de loisirs « les petites mésanges » de Sainte Radégonde) les lundi, jeudi et vendredi. N'étant pas disponible le mardi, elle sera remplacée par un vacataire ou un élu. Un nouvel animateur de TOM POUCE viendra compléter l'équipe dans cette mission. Jusqu'à cette fin d'année scolaire, nous avons dû recruter du personnel supplémentaire car l'évolution des protocoles COVID nous ont contraints d'aménager une salle de restauration supplémentaire (salle d'évolution) pour les CM1/CM2. Cela nous a permis de toujours respecter les règles imposées par l'Etat (distanciation physique, non brassage des groupes, 1 bloc sanitaire par groupe d'enfants,...).





La Poignée d'Amis

Le club de tarot « La poignée d'amis » de Nieul-lès-Saintes a repris le jeudi 20 mai ses activités à la mairie dans le respect des consignes sanitaires.

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 29 mai ; il a été évoqué la situation actuelle incertaine qui n'a pas empêché de faire des projets pour cette fin d'année.

Les adhérents restent actifs et très participatifs à la vie du club ; ils seront toujours heureux de recevoir de nouveaux adhérents qui souhaiteraient partager les moments conviviaux et l'ambiance chaleureuse du club.

Nous jouons le jeudi après-midi et avons également repris le vendredi soir à la sortie du couvre-feu.



La poignée d'amis

Contact :

 Evelyne: 06 79 39 80 21

 Sylvia: 06 86 28 43 42

Choreform

L'association de fitness remercie ses adhérents qui ont suivi les cours malgré les interruptions liées au confinement. Pour assurer un maximum de continuité, les séances se sont déroulées selon les possibilités du moment, en salle, en extérieur ainsi qu'en visio pour quelques volontaires. Nous remercions vivement Katia pour son adaptation.

Le bilan financier est positif, l'association a bénéficié des aides gouvernementales et nous remercions la municipalité de nous avoir généreusement attribué une subvention.

Toutefois le devenir de Choreform reste incertain pour la rentrée de septembre 2021 en raison du peu de volontaires. **Nous recherchons rapidement un(e) trésorier(e) pour seconder la nouvelle présidente.** Veuillez prendre contact avec l'association qui répondra à vos questions sur le petit rôle du trésorier qui ne prend que quelques minutes par mois. En effet, il serait regrettable de ne pas assurer la pérennité de notre association qui a le mérite d'exister sur Nieul-lès-Saintes avec un local communal, du matériel et une subvention de fonctionnement annuelle accordée par la mairie.

Les nouveaux participants sont les bienvenus, les cours s'adressent aussi bien aux femmes, aux hommes et aux adolescents. La première séance est gratuite, elle permet de découvrir l'ambiance conviviale des cours qui se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30.

Afin de régulariser la participation financière des adhérents qui n'ont pas pu assister à tous les cours, la cotisation de l'exercice 2021-2022 sera diminuée, il en coûtera 50 € pour les anciens participants et 90 € pour les nouveaux.


La reprise des cours est prévue le 14 septembre.

Nous vous souhaitons un bel été.



Contact :

 Elsa : 06 88 91 93 27

 Sandrine : 07 83 45 76 69



L'Avenir cycliste

ÉCOLE DE VÉLO

Les entrainements de l'école de vélo se déroulent tous les samedis matins de 9h30 à 12h avec départ au local du club. Tous les jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans sont les bienvenus.

REPRISE DÉBUT SEPTEMBRE

Retrouvez toutes les informations et photos sur le site du club.

Le Président



L'Avenir Cycliste prêt pour la saison qui débute avec du retard !

CALENDRIER 2021 DES ORGANISATIONS DU CLUB

24 /25 JUILLET	21 ^e TOUR de CHARENTE-MARITIME FÉMININ	Calendrier national 2.15	Femmes 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , Juniors
15 AOÛT	Plassay	Prix municipal	2 ^e , 3 ^e , Juniors, PC
15 AOÛT	Plassay	Prix municipal	PC
25 SEPT	Nieuil-lès-Saintes	Cyclo-cross écoles de vélo ouvert aux VTT	Poussins à Cadets
14 NOV	Nieuil-lès-Saintes	Randonnée VTT et Marche	Toutes

TDJV & PRIX MUNICIPAL



NIEUL-LÈS-SAINTES

130 jeunes cyclistes dans la course

Samedi 22 mai, l'organisation de course comptant pour le championnat départemental était confiée au club de la commune L'avenir cycliste. 130 participants se sont confrontés dans leurs catégories dès 14 h 30 dans le vent mais sans la pluie. Dans la catégorie cadet, le finaliste Joan Dupuy s'est démarqué dès le premier tour avec une avance de 5 min préservée jusqu'à l'arrivée. L'après-midi s'est terminé par les podiums et une remise de médailles aux champions départementaux par les présidents, Daniel Chevriaux, Jacky Durand et le maire Michaël Moinet.

Classement par catégorie

Pré-licenciés : 1er. Maxime Lurgo (CO Couronnais) ; 2e. Louis Rivière (CO Couronnais) ; 3e. Alex Polin (Apogé Team-u-cube 17).
Catégorie Poussins : 1er. Paul Trémier (Pedal club oléronais) ; 2e.



Les cyclistes médaillés. GENEVIÈVE ALBERT

Simon Provost (UCC Vivonne) ; 3e. Loïs Blanchard (UV Cognac).
Catégorie Pupilles : 1er. Malo Mercier (Apogé Team-u-cube) ; 2e. Matéo Bennaceur (CO Couronnais) ; 3e. Armand Guichard (Avenir Cycliste Macquevillos 17).
Catégorie Benjamins : 1er. Mathis Valade (Dordogne Sud Cycliste) ; 2e. Martin Tschan (Non licencié) ; 3e. Tom Pineau

(VC Saintais).
Catégorie Minimes : 1er. Bastien Chastain (Dordogne Sud Cycliste) ; 2e. Victor Meunier (VC Charente Océan) ; 3e. Baptiste Morgan (VC Cognac).
Catégorie Cadets : 1er. Joan Dupuy (Saint Florent-Niort) ; 2e. Killian Rebert (VC Corne Royal) ; 3e. Matéo Biraud (AC Nieuil Les Saintes).

Geneviève Aubert

Contact :



www.acnieulesaintes.com



05 46 92 90 49





Les Croquenots Nieulais



Après l'effort, le réconfort !



Les bénévoles de la marche Éco citoyenne



Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer au club contactez :

Didier JUMEL au 06 04 49 24 14





Danse afro sensitive

Association SOIS ET DANSE

Nous espérons pouvoir reprendre les ateliers mensuels dès septembre.

Un vendredi par mois de 19h30 à 21h

Salle de motricité de l'école de Nieul-lès-Saintes

Les 24 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2021

Réveil du corps en douceur, danse d'expression africaine, cercles de danse, sentir la jubilation de danser ensemble, s'autoriser à lâcher les tensions et laisser naître une danse intuitive en toute liberté.

Tarif atelier : 10 €

Adhésion à l'association : 10 €

Ateliers encadrés par Sylvie GUILLON, parcours de danse contemporaine et de danse d'expression africaine durant plus de 15 ans. Certifiée par l'ARTEC de Montpellier « Praticienne en Danse Thérapie ».

Témoignages :

« C'est une joie, un moment de partage, au sein d'un groupe bienveillant. Dynamique initiée par Sylvie dont les propositions nous ouvrent des passages vers un bien-être apaisant. Mettre son corps en mouvement, au son de magnifiques mélodies, jusqu'à, parfois, un lâcher-prise libérateur ! Que du bonheur ! »
Christine

« Je me suis inscrite à cet atelier un peu par hasard, par curiosité. Dès la première séance je me suis sentie bien et j'ai découvert que j'aimais beaucoup danser sur les rythmes proposés par Sylvie dans un climat de bienveillance et de liberté d'expression. Une vraie libération ! Merci Sylvie, à la prochaine rentrée. » Corinne



Contact :

✉ guillonsylvie1858@neuf.fr

☎ 06 64 90 75 00

☎ Marie Guy BORDET Présidente
06 71 42 93 24

Cours de dessin et peinture

Reprise des cours le mercredi 1^{er} septembre

Mr LANGLOIS donne des cours gratuits de dessin et peinture (Aquarelle) depuis 18 ans, pour les enfants et les adultes.

Rendez-vous tous les mercredis de septembre à fin avril, de 14h à 17h, à la salle des fêtes de Nieul-lès-Saintes.





Festykids

L'association des parents d'élèves



Manifestation proposée par
 Ecole Primaire Pierre Ronsard Nieuil-lès-Saintes

Kermesse de l'école

Vendredi **2** Juillet 2021
à partir de 18h

Défis maîtres du jeu
 Animation **NERF** proposée par Tom Pouce
 Pêche aux canards
Jeux en bois
 Zeus Opus Compagny en déambulation
TOMBOLA
 Buvette & pizzas
 Réservation pizzas avant le vendredi 25 Juin

DES JEUX POUR TOUS LES ÂGES !!!

ANIMATION MUSICALE MUSIQUE DE LA NOUVELLE ORLÉANS, SWING ET JAZZY !

RDV dans le champ derrière l'école Nieuil-lès-Saintes

f festykidsassociation
 Contact : 06.78.73.68.49
 ellimac.camille@hotmail.fr



Contacts :

f @festykidsassociation

Camille Moreau, Présidente :

✉ ellimac.camille@hotmail.fr

☎ 06.78.73.68.49



ALSH Tom Pouce

Centre de loisirs



Petit rappel...



LES RÉSERVATIONS SONT OBLIGATOIRES.

Vous pouvez réserver par email ou via les coupons prévus à cet effet.

Les horaires de l'ALSH pendant les jours d'école :

Le matin : à partir de 7h30

Le soir : de 16h00 à 18h30 (réservation le matin même en classe).

Le mercredi : de 7h30 à 18h30

Les horaires de l'ALSH pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 18h30

C'est l'heure du goûter...



Depuis septembre, les enfants n'apportent plus leurs propres goûters que ce soit à l'accueil périscolaire ou extrascolaire (vacances). L'équipe sous la houlette de Natacha prépare avec beaucoup d'attention le goûter. Celui-ci est équilibré et en quantité adaptée aux enfants sur les conseils d'une pédiatre. Cela a permis de diminuer considérablement la quantité de déchets, de lutter contre l'inégalité et le déséquilibre alimentaire ou encore de renforcer ce moment de convivialité et de partage entre les enfants.

Des graff' et des graines...



Cet été, un projet culturel sera mené avec l'artiste Atom Ludik qui initiera les enfants à l'art du graffiti. Ce sera l'occasion de la création d'une « grainothèque » à destination des familles et plus largement de tous les habitants de Nieul.

Un lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines ou semences de fruits, légumes, plantes, etc.



Vos idées nous intéressent ...

Si vous avez des idées ou des projets pour le centre de loisirs qui pourraient impliquer les enfants, n'hésitez pas à nous en faire part.

Centre de loisirs Tom Pouce
7 rue de la liberté
17810 Nieul-lès-Saintes
Tél : 05 46 91 22 84
accueil.loisirs.nieul@orange.fr
f @tompouces.nieul

association
TOM POUCE





Rencontre avec les agents municipaux de Nieul-lès-Saintes et Saint-Georges-des-Coteaux à l'occasion de leur travail commun : **l'entretien d'un chemin limitrophe aux deux communes.**



Claude, Patrice et Gaëtan

Présentation des agents

Patrice travaille en tant qu'agent communal à Nieul-lès-Saintes depuis février 2002 et Gaëtan depuis septembre 2014. Ces deux agents sont polyvalents, leur travail consiste à entretenir les espaces verts, réaliser des travaux de voirie, de la mécanique et l'entretien/travaux des bâtiments : électricité, plomberie, chauffage....

Claude travaille en tant qu'agent communal à Saint-Georges-des-Coteaux depuis septembre 2009

À Saint-Georges-des-Coteaux ils ont six agents municipaux. Claude est spécialisé dans les travaux de voirie sur toute la commune : Epareuse, calcaire, enrobé, panneautage...

Quel est le travail effectué ensemble ?

« L'empierrement d'un chemin limitrophe aux deux communes, c'est le chemin « de chez M.Roulleau » à côté de la rue de la gare et la rue du détour ».

C'est une technique qui consiste à recouvrir d'une couche de pierres cassées (0/31,5mm dimension des cailloux) une voie afin de consolider le sol et de le stabiliser.

Ce chemin ne portant pas de nom, il serait intéressant d'interroger les anciens à ce sujet et pourquoi pas d'en proposer un.

Mikaël Moinet propose « chemin de l'entraide ». Les deux communes seront consultées pour le choix de ce nom.



Avez-vous apprécié cet échange?

De concert « Oui, bien sûr et en plus il faisait beau ! »

« Claude était accompagné par Bernard et Christian, deux autres agents de Saint-Georges-des-Coteaux ». Les cinq agents ont brassé 120 tonnes de cailloux en trois jours.

Ces échanges ont été très fructueux, astuces, plaisanteries et bonne humeur étaient de la partie.

« Le seul regret étant de ne pas avoir pu faire cela avant, c'est la première fois que l'on travaillait ensemble. »

Souhaitez-vous réitérer cet échange et avez-vous d'autres idées de travaux communs ?

« Oui, il faut continuer l'entretien de ce chemin au moins une fois par an. »

« Un autre chemin limitrophe aux deux communes, le chemin de Pont l'Abbé sera également à entretenir une fois par an. »

« Un moment convivial sera organisé à cette occasion dès que la situation sanitaire le permettra » assure Mikaël Moinet.





RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS DE NOTRE COMMUNE

Rencontre avec Yohan HUET

YH AMÉNAGEMENTS

Yohan HUET est micro entrepreneur en terrassement, il réalise vos projets d'aménagements extérieurs:

- terrasses : bois, résine, dalle sur plot...
- chemins d'accès : stabilisateur de gravier ultra résistant et 100% recyclé
- clôtures : rigide, souple, bois...

YH AMENAGEMENTS





- Allée alvéolaire
- Terrasse, Balcon
- Clôture
- Pavé, Bordure
- Résine
- Terrain de pétanque





Devis gratuit 07.86.95.90.47

 68 Rue des Charbonniers,
17810 Nieul-lès-Saintes

 0786959047

 yh.amenagements@gmail.com

 yh-amenagements.business.site

 @Yh amenagements



Rencontre avec Cédric Moinet

SARL SEGUINEAU MOINET

Crée en 1987 par Claude SEGUINEAU et spécialisée en menuiserie, charpente, cuisine, isolation et pose de plaques de plâtre, c'est en 2012 que Cédric MOINET reprend l'entreprise avec passion et détermination. Avec deux ouvriers, une secrétaire et un gérant, la SARL SEGUINEAU MOINET intervient chez de nombreux clients partenaires. Ils réalisent des aménagements intérieurs et extérieurs, installent des terrasses, du parquet, des cloisons sèches, des fenêtres et des cuisines. Gage de qualité, l'entreprise est reconnue RGE pour faire profiter des aides financières actuelles aux clients. **Cédric MOINET recherche activement un ouvrier pour venir renforcer cette équipe qui façonne le bois au quotidien !**



 50 Rue de la sablière,
17810 Nieul-lès-Saintes

 05 46 92 02 87

 segueineau.moinet@orange.fr

 @segueineau-moinet



COMMUNICATION

Si vous êtes un professionnel exerçant sur la commune et que vous souhaitez communiquer sur votre activité dans le bulletin municipal, contactez-nous sur communication.nieullessaintes@gmail.com

ZÉRO LES GESTES DÉCHET cyclad

640 kg

de déchets par an et par personne...
(ordures ménagères, recyclables, déchetteries)

Il est temps d'agir !

- 

J'utilise **panier, cabas, tote bag, boîtes, bocaux et sacs à vrac** pour les courses
- 

J'utilise **gourdes et carafes** pour boire l'eau du robinet
- 

Je préfère **vinaigre blanc, bicarbonate et savon noir** pour le ménage
- 

Je privilégie **lingettes lavables, shampoing solide et savon** pour se laver
- 

J'achète d'**occasion, répare, loue, vend et donne**
- 

Je fais des cadeaux **dématérialisés ou zéro déchet**
- 

Je choisis des appareils **sans piles ou à piles rechargeables**
- 

Je pose un **STOP PUB** sur la boîte aux lettres
- 

Je fais une **liste de courses et cuisine les restes**
- 

Je refuse la **vaisselle jetable**
- 

LES +
Je composte ou trie les **biodéchets**
- 

Je trie **tous les emballages**